

Tuyauterie

Incompréhensibles circuits financiers entre l'État et la Sécurité sociale

À force, le déficit de la Sécu ne veut plus rien dire



*Mécomptes publics,
François Ecalle*

Des candidats à l'élection présidentielle proposent de réduire les cotisations sociales, salariales ou patronales, pour améliorer le pouvoir d'achat des ménages ou la compétitivité des entreprises.

S'ils gagnaient les élections et mettaient en œuvre ces mesures, le déficit de la Sécurité sociale serait fortement aggravé. Il est toutefois probable qu'ils appliqueraient la loi Weil de 1994 qui oblige l'État à compenser les pertes de la Sécurité sociale. C'est donc le déficit de l'État qui augmenterait et, avec lui, le déficit public (celui de l'ensemble des administrations publiques). Cela pose bien sûr la question de la soutenabilité de la dette publique, mais un autre sujet est en jeu, celui de la répartition des compétences et des moyens entre l'État et la Sécurité sociale.

Celle-ci a été créée sur un modèle bismarckien dans lequel le paiement de cotisations permet d'être assuré contre certains risques et de recevoir des prestations si ces risques se matérialisent. Elle a progressivement évolué vers un modèle beveridgien dans lequel des prestations universelles sont attribuées à tous les ménages ou en fonction de leurs revenus et non de leurs cotisations.

"La Sécurité sociale. a été créée sur un modèle bismarckien dans lequel le paiement de cotisations permet d'être assuré contre certains risques et de recevoir des prestations si ces risques se matérialisent. Elle a progressivement évolué vers un modèle beveridgien dans lequel des prestations universelles sont attribuées à tous les ménages ou en fonction de leurs revenus et non de leurs cotisations."

En effet, d'une part, certaines prestations sont devenues universelles (maladie, famille, logement) ; d'autre part, les cotisations sociales ont été réduites pour améliorer le pouvoir d'achat des salariés et réduire le coût du travail à proximité du Smic pour les entreprises, les pertes de recettes de la Sécurité sociale étant compensées par un nouvel impôt (la CSG) ou le transfert à son profit d'impôts d'État (droits sur les tabacs, fractions du produit de la TVA, etc.).

Les circuits financiers entre l'État et la Sécurité sociale sont devenus incompréhensibles et le déficit de la Sécurité sociale ne veut plus rien dire. Il suffit en effet que les initiés des ministères du budget et des comptes sociaux ouvrent plus ou moins un robinet sur un tuyau qui apporte des recettes fiscales de l'État à la Sécurité sociale pour faire gagner ou perdre à celle-ci quelques milliards d'euros. Une révision des frontières est donc devenue nécessaire.

Tracer la frontière entre les deux modèles

Les branches maladie, logement et famille relèvent désormais d'un modèle beveridgien et, dans un tel modèle, les prestations sont financées par l'impôt. Leurs prestations devraient donc être inscrites au budget de l'État et les partenaires sociaux ne devraient plus avoir qu'un rôle consultatif dans leur gestion.

"Les branches maladie, logement et famille devraient être inscrites au budget de l'État et les partenaires sociaux ne devraient plus avoir qu'un rôle consultatif dans leur gestion"

En revanche, les risques vieillesse, accidents du travail et chômage devraient continuer à relever d'une logique assurantielle bismarckienne. D'une part, il faudrait revenir sur les dernières réformes de l'assurance chômage (généralisation des droits à prestations et remplacement des cotisations par des impôts). D'autre part, il faudrait mieux distinguer les éléments d'assurance et de solidarité compris dans les pensions de retraite. Les premiers doivent continuer à être financés par des cotisations sociales. Les deuxièmes doivent être financés par un véritable fonds de solidarité alimenté par l'impôt.

Le site www.fipeco.fr développe les analyses de François ECALLE.

A lire également

[Mécomptes publics – les chroniques de François Ecalle](#)